

Orchestre de Besançon - Encaissement et réaffectation de subventions et de participations - Convention avec la Région

M. LE MAIRE, Rapporteur :

I - Subvention de la Région de Franche-Comté

Par lettre du 26 février 1999, M. le Président de la Région de Franche-Comté renouvelait son intérêt à l'organisation par l'Orchestre de Besançon d'une saison de diffusion en région pour la saison 1999 - 2000.

Cette action mise en place depuis plusieurs saisons a bénéficié de subventionnement régulier de la part de la Région, notamment à hauteur de 250 000 F pour la saison 1998-1999 au cours de laquelle trois concerts ont été programmés :

- Delain (Haute-Saône) le 18 octobre 1998
- Bethoncourt (Doubs) le 8 mars 1999
- Pontarlier (Doubs) le 29 mai 1999.

La Région de Franche-Comté propose d'apporter un concours financier de 300 000 F pour la saison 1999-2000 afin d'assurer la continuité de ce travail de diffusion en région, important pour le développement de l'Orchestre et a soumis à M. le Maire, la signature d'une convention précisant notamment les modalités d'attribution de cette subvention.

II - Subvention de la Direction des Affaires Culturelles

Par lettre du 6 avril 1999, la Direction Régionale des Affaires Culturelles faisait connaître son intention d'attribuer une subvention de 260 000 F pour le fonctionnement de l'Orchestre de Besançon pour la saison 1998-1999.

III - Subvention du Département

Le Département du Doubs s'est engagé à poursuivre en 1999 l'aide apportée à l'action de sensibilisation à l'écoute musicale développée par l'Orchestre. Dans cette optique il versera une subvention de 40 000 F et achètera, à concurrence de 10 000 F, des places destinées aux collégiens de Besançon et du Département.

IV - Participation des villes de Bethoncourt et de Pontarlier

Dans le cadre des concerts décentralisés en région, l'Orchestre de Besançon s'est produit à Bethoncourt le 8 mars 1999 et se produira à Pontarlier le 29 mai 1999. La participation financière des villes accueillantes sera de 25 000 F pour Bethoncourt et 40 000 F pour Pontarlier.

Le budget de l'Orchestre s'élève à 3 361 000 F pour l'exercice 1999 ; il se répartit de la manière suivante :

Dépenses

- frais artistiques (rémunération des musiciens, de solistes, du chef et du directeur artistique)	2 500 000 F
- participation à la saison lyrique (2 opéras)	300 000 F
- frais de communication	150 000 F
- frais de fonctionnement	141 000 F

- frais techniques (garçons orchestre, matériel ...)	70 000 F
- animation musicale	<u>200 000 F</u>
Total dépenses	3 361 000 F
Recettes	
- billetterie	300 000 F
- vente de l'Orchestre à Didier BRUNEL	300 000 F
- subvention DRAC Franche-Comté	260 000 F
- subvention Région de Franche-Comté	300 000 F
- subvention Département	40 000 F
- vente de concerts	65 000 F
- Ville de Besançon	<u>2 096 000 F</u>
Total recettes	3 361 000 F

Le Conseil Municipal est appelé à :

- autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec la Région et à solliciter le versement des subventions auprès des différents organismes,

- approuver le plan de financement présenté ci-dessus,

- dès réception des subventions, autoriser les encaissements au budget supplémentaire de l'exercice courant et réaffecter sur les imputations suivantes :

- 65 000 F :

* en recettes, 92.311.70848.41027

* en dépenses, 92.311.64131.41027

- 260 000 F :

* en recettes, 92.311.74718 (subvention de l'Etat).41027

* en dépenses, 92.311.64131.41027

- 300 000 F :

* en recettes, 92.311.7472 (subvention de la Région).41027

* en dépenses, 92.311.64131.41027

- 40 000 F :

* en recettes, 92.311.7473 (subvention du Département).41027

* en dépenses, 92.311.6042.41027.

«M. DUVERGET : Monsieur le Maire, je crois que sur ce dossier on ne peut pas rester indifférent. L'Orchestre de Besançon est peut-être à un tournant, et son problème actuel est de savoir effectivement quelles parts l'ensemble des collectivités vont investir dans un orchestre qui ne peut pas rester tout à fait en l'état, faire du sur place. On parle beaucoup d'orchestre régional ; sans doute que ni la Région ni le Département ni la Ville ne peuvent se payer ce qu'on appelle un véritable orchestre régional mais sans doute aussi qu'on ne peut pas rester en l'état, avec un budget de 3 300 000 F, et un chef qui est remarquable, et en bonne symbiose avec les musiciens, mais aussi avec un problème évident, à savoir le nombre de concerts joués plusieurs fois forcément réduit, la rémunération des instrumentistes elle aussi contrastée mais également très réduite. La question qui s'est déjà posée à plusieurs reprises par des expertises -il y a eu il y a quelques années un rapport sur l'éventualité d'un orchestre régional- c'est de savoir quel orchestre nous voulons et jusqu'à quelle hauteur financière nous, Ville de Besançon mais également les autres collectivités bien sûr, engager les choses.

Il y a eu aussi le débat Orchestre de Besançon par rapport au Festival l'année dernière. Je crois que pour cette année ce problème est levé et l'Orchestre de Besançon fera bien partie du programme du festival. Il est évident que tout cela est lié et j'ai le sentiment que le Festival manque aussi d'un certain punch en matière budgétaire, mais dans les priorités, c'est sans doute à partir de l'Orchestre de Besançon qui pourrait évoluer vers un orchestre un peu plus régional que nous pouvons nous engager. Simplement je voudrais que vous nous précisiez aujourd'hui, sachant que les débats et les rencontres ne sont pas encore engagés et finalisés, quelles pourraient être pour vous, Maire de Besançon, les perspectives pour l'orchestre de Besançon qui permettraient à la fois de plus le professionnaliser au sens d'un nombre de concerts importants, d'ajouter peut-être un plus aussi à la vie musicale de Besançon et au Conservatoire National de Région et, au moment où nous allons avoir une salle alors que Dijon a la salle déjà mais n'a pas d'orchestre, de jouer non seulement en Franche-Comté mais également un peu plus loin, à condition effectivement que sa professionnalisation soit un peu plus poussée.

M. FERREOL : Monsieur DUVERGET, vous venez effectivement de poser des bonnes questions que nous avons eu plusieurs fois l'occasion d'évoquer puisqu'il est vrai que l'orchestre se trouve au milieu du gué. La Ville de Besançon a fait un effort considérable, vous avez les chiffres sous les yeux. Nous avons clairement exprimé les objectifs de cet orchestre, vous en avez repris un certain nombre. Il est vrai que dans une région qui a une richesse musicale, un certain nombre de praticiens en matière de formation, en matière aussi d'histoire et vous évoquiez ce festival de musique, la colonne vertébrale de toute politique musicale, et nous n'avons rien inventé de nouveau, c'est l'orchestre parce qu'il permet de former le public, il fait le travail de base en matière de formation, de sensibilisation et de diffusion.

C'était le sens de notre projet. Nous avons imaginé il y a déjà quelque temps, en reprenant d'ailleurs des hypothèses que vous avez évoquées qui étaient celles d'une mission qui avait été faite en la matière, ce que pourrait être l'orchestre, sachant que nous n'avons pas, me semble-t-il aussi l'ensemble des collectivités publiques à Besançon, les moyens de construire un orchestre régional du type de ceux créés dans les années 80, d'autant plus que le bilan de ces orchestres nous amène à ne pas refaire certaines erreurs. De façon beaucoup plus pragmatique, partant de cet outil que nous avons créé et en posant ces questions de diffusion, de lien avec les outils de formation, de relation avec le festival et l'opéra-théâtre qui mène un très bon travail en matière de diffusion dans le lyrique, il nous semble que, si les autres collectivités publiques, Région de Franche-Comté, Etat faisaient le même effort, toute la question est là, en se posant ensemble les questions, en ajustant les missions et en apportant chacun son orientation, on pourrait sur une géométrie qui est de l'ordre de 7, 8 ou 9 MF faire ce que nous appelons un orchestre à mi-temps professionnel composé d'un noyau de musiciens qui sont donc des professionnels de la musique mais qui conservent leur qualité et leur métier de formateur. Autrefois, c'était un schéma assez peu apprécié y compris par le Ministère de la Culture ; il me semble que maintenant c'est une idée peut-être nouvelle et une façon je dirais plus pragmatique, en tout cas intéressante d'envisager la construction de notre orchestre.

Vous savez que très récemment la Direction de la Musique a fait une expertise de notre orchestre. L'Inspecteur TRANCHE a posé des questions et a dressé je crois un bilan très positif en terme artistique où il reprend cette image « nous sommes au milieu du gué » mais il est clair qu'une échéance rapide, si nous n'avons pas de réponse sur un engagement clair de la Région et de l'Etat dans le sens peut-être de ce que vous venez de formuler aujourd'hui, il me semble et je l'ai dit clairement aux musiciens, que la Ville de Besançon ne pourra pas assurer, maintenir cette exigence. En tout cas elle révisera ses missions car par exemple cette volonté de permettre à l'orchestre de jouer à l'extérieur est essentielle mais vous le savez très bien, actuellement la Ville de Besançon ne peut pas à elle seule prendre en charge ce coût. Vous avez évoqué plusieurs pistes, la relation avec la Suisse, avec Dijon est évidente, vous avez très bien posé le problème et il y a des axes à développer. Aussi je souhaite qu'ensemble, Région de Franche-Comté, Etat et Ville de Besançon nous avancions fortement sur ce dossier-là.

M. LE MAIRE : C'est notre souhait commun».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions Culturelle et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 juin 1999.